



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CIMETROL SUPER EW

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit CIMETROL SUPER EW

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Insecticide.

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur PelGar International Ltd  
Unit 13  
Newman Lane  
Alton  
Hampshire  
GU34 2QR  
United Kingdom  
Telephone : +44(0)1420 80744  
E-mail: garry@pelgar.co.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44(0)1420 80744 (Monday - Friday 9.00am - 5pm)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 Carc. 2 - H351 STOT SE 2 - H371 STOT SE 3 - H335

Dangers pour l'environnement Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

##### Mentions de danger

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou par inhalation.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux) par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## CIMETROL SUPER EW

<b>Mentions de mise en garde</b>	<p>P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.</p> <p>P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.</p> <p>P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.</p> <p>P330 Rincer la bouche.</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p> <p>P391 Recueillir le produit répandu.</p> <p>P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p>
----------------------------------	--

**Contient** CYPERMETHRIN TECHNICAL, TETRAMETHRIN

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>CYPERMETHRIN TECHNICAL</b>	<b>10-30%</b>
Numéro CAS: 52315-07-8                      Numéro CE: 257-842-9 Facteur M (aigu) = 1000                      Facteur M (chronique) = 1000	
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 STOT SE 3 - H335 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	
<b>PIPERONYL BUTOXIDE TECHNICAL</b>	<b>10-30%</b>
Numéro CAS: 51-03-6                      Numéro CE: 200-076-7                      Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119537431-46-XXXX Facteur M (aigu) = 1                      Facteur M (chronique) = 1	
<b>Classification</b> Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	

## CIMETROL SUPER EW

<b>TETRAMETHRIN</b>	<b>10-30%</b>
Numéro CAS: 7696-12-0	Numéro CE: 231-711-6
Facteur M (aigu) = 100	Facteur M (chronique) = 100
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Carc. 2 - H351 STOT SE 2 - H371 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	
<b>Pyriproxifen</b>	<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 95737-68-1	Numéro CE: 429-800-1
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1
<b>Classification</b> Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Information générale</b>	Consulter un médecin si une gêne persiste. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Garder la personne touchée en observation. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
<b>Contact cutané</b>	Rincer à l'eau.
<b>Contact oculaire</b>	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Protection des secouristes</b>	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Information générale</b>	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
-----------------------------	--

## CIMETROL SUPER EW

<b>Inhalation</b>	Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Douleur ou irritation. Intoxication. Effet narcotique. Faiblesse musculaire. Nausées, vomissements. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer les effets néfastes suivants: Susceptible de provoquer le cancer.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Douleur à l'estomac. Nausées, vomissements. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer les effets néfastes suivants: Susceptible de provoquer le cancer.
<b>Contact cutané</b>	Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Douleur. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer les effets néfastes suivants: Susceptible de provoquer le cancer.
<b>Contact oculaire</b>	Aucun symptôme particulier connu. Peut être légèrement irritant pour les yeux.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers particuliers** Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Ce produit est toxique.

**Produits de combustion dangereux** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs toxiques.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées. Aérer les espaces clos avant d'y pénétrer. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

## CIMETROL SUPER EW

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Utiliser une protection respiratoire appropriée si la ventilation est insuffisante.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Prévoir une ventilation suffisante. Déversements mineurs: Recueillir le produit répandu. Déversements importants: Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. L'absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Dangereux pour l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Eviter la formation de brouillards. Susceptible de provoquer le cancer. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Ne pas réutiliser les conteneurs vides.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10). Garder sous clef. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir les conteneurs verticaux. Protéger les conteneurs des dommages.

**Classe de stockage** Stockage de produits dangereux divers.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

**Description d'usage** Pesticide

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## CIMETROL SUPER EW

### 8.1. Paramètres de contrôle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour maîtriser l'exposition des travailleurs aux contaminants dans l'air. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

#### Protection des yeux/du visage

Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées.

#### Protection des mains

Aucune protection des mains particulière recommandée. Éviter le contact avec la peau.

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

#### Mesures d'hygiène

Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

#### Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Les cartouches à filtres anti-gaz et filtres combinés conformes à la norme européenne NF EN 14387. Masques respiratoires intégraux à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 136. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Dans certains cas, les laveurs de fumées, les filtres ou les modifications techniques des équipements de procédé seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide très fluide.
Couleur	Blanc laiteux
Odeur	Légère. Solvant.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.

## CIMETROL SUPER EW

<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non pertinent.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Autre inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative</b>	1.09 @ 25°C
<b>Densité apparente</b>	Pas d'information disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Coefficient de partage</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés explosives</b>	N'est pas considéré comme explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.

### 9.2. Autres informations

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

##### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Voir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de détails.

##### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

##### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

##### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

##### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

##### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs toxiques.

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

## CIMETROL SUPER EW

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Acute Tox. 4 - H302 Nocif en cas d'ingestion.

**ETA orale (mg/kg)** 1 319,96

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Acute Tox. 4 - H332 Nocif par inhalation.

**ETA inhalation (gaz ppm)** 16 531,96

**ETA inhalation (vapeurs mg/l)** 40,41

**ETA inhalation  
(poussières/brouillards mg/l)** 5,51

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur l'animal** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer.

**Cancérogénicité CIRC** Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

#### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** STOT SE 3 - H335 Peut irriter les voies respiratoires. STOT SE 2 - H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes .

**Organes cibles** Système respiratoire, poumons

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée



## CIMETROL SUPER EW

**Exposition répétée STOT rép.** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Information générale**

Peut provoquer le cancer après une exposition répétée. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

### **Inhalation**

Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Douleur ou irritation. Intoxication. Effet narcotique. Faiblesse musculaire. Nausées, vomissements.

### **Ingestion**

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Douleur à l'estomac. Nausées, vomissements.

### **Contact cutané**

Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Douleur.

### **Contact oculaire**

Aucun symptôme particulier connu.

### **Voie d'exposition**

Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

### **Organes cibles**

Système respiratoire, poumons

### **Symptômes**

Irritation du système respiratoire. Nausées, vomissements.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### **Écotoxicité**

Le produit contient une substance qui est très toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

### 12.1. Toxicité

#### **Toxicité**

Aquatic Acute 1 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. Aquatic Chronic 1 - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### **Persistance et dégradabilité**

La dégradabilité du produit n'est pas connue.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### **Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

#### **Coefficient de partage**

Pas d'information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### **Mobilité**

Pas de données disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### 12.6. Autres effets néfastes

#### **Autres effets néfastes**

Aucun connu.

### **Toxicity of ingredients**

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## CIMETROL SUPER EW

<b>Information générale</b>	Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. Prendre des précautions lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.
<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	Ne pas jeter les résidus à l'égout. Evacuer les produits excédentaires et ceux qui ne peuvent pas être recyclés via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Collecter les déchets, résidus, conteneurs vides, vêtements de travail usagés et produits de nettoyage contaminés dans des conteneurs désignés et étiquetés selon leurs contenus. Envisager l'incinération ou la mise en décharge seulement si le recyclage n'est pas réalisable.
<b>Classe déchet</b>	L'élimination des déchets Numéro clé du EWC est 20 01 19 ( pesticides)

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Pour l'information sur les emballages/chargements en quantités limitées, consulter la documentation modale appropriée en utilisant les données fournies dans cette section.

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	3082
N° ONU (IMDG)	3082
N° ONU (ICAO)	3082
N° ONU (ADN)	3082

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

<b>Nom d'expédition (ADR/RID)</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS CYPERMETHRIN, TETRAMETHRIN and PIPERONYL BUTOXIDE)
<b>Nom d'expédition (IMDG)</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS CYPERMETHRIN, TETRAMETHRIN and PIPERONYL BUTOXIDE)
<b>Nom d'expédition (ICAO)</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS CYPERMETHRIN, TETRAMETHRIN and PIPERONYL BUTOXIDE)
<b>Nom d'expédition (ADN)</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS CYPERMETHRIN, TETRAMETHRIN and PIPERONYL BUTOXIDE)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

<b>Classe ADR/RID</b>	9
<b>Code de classement ADR/RID</b>	M6
<b>Etiquette ADR/RID</b>	9
<b>Classe IMDG</b>	9
<b>Classe/division ICAO</b>	9
<b>Classe ADN</b>	9

#### Etiquettes de transport



## CIMETROL SUPER EW

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

Groupe d'emballage (ADN) III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Toujours transporter dans des conteneurs fermés verticaux et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

EmS F-A, S-F

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes d'intervention d'urgence •3Z

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 90

Code de restriction en tunnels (-)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.  
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

**International Transport Regulations**

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### Inventaires

## CIMETROL SUPER EW

### UE (EINECS/ELINCS)

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

<b>Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité</b>	<p>ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.</p> <p>ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.</p> <p>RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.</p> <p>IATA: Association Internationale du Transport Aérien.</p> <p>ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.</p> <p>IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service.</p> <p>ETA: Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).</p> <p>DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .</p> <p>CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.</p> <p>PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.</p> <p>vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.</p>
<b>Sigles et abréviations utilisés dans la classification</b>	<p>Acute Tox. = Toxicité aiguë</p> <p>Carc. = Cancérogénicité</p> <p>STOT SE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</p> <p>Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë</p> <p>Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique</p>
<b>Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008</b>	<p>Acute Tox. 4 - H332: Acute Tox. 4 - H302: STOT SE 2 - H371: STOT SE 3 - H335: Carc. 2 - H351: : Méthode par le calcul. Aquatic Acute 1 - H400: Aquatic Chronic 1 - H410: : Méthode par le calcul.</p>
<b>Conseils de formation</b>	<p>Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.</p>
<b>Date de révision</b>	17/03/2020
<b>Révision</b>	10
<b>Remplace la date</b>	17/03/2020
<b>Numéro de FDS</b>	22025
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	<p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H332 Nocif par inhalation.</p> <p>H335 Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H351 Susceptible de provoquer le cancer.</p> <p>H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux, Appareil respiratoire, poumons).</p> <p>H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux) par inhalation.</p> <p>H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.